

ENTRE LES SOUSSIGNES :

NOM ET ADRESSE DU BAILLEUR
WAFABAIL SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 150 000 000 DH 39-41, Bd Moulay Youssef – CASABLANCA RC 35763 – IF 01084018 – Patente 33200012 Représentée par Mme. Khadija ASOUAB en tant que Présidente du Directoire

NOM ET ADRESSE DU LOCATAIRE
SOMALEV CRANES ET LOGISTICS 84 BD MOULAY SLIMANE 20000 CASABLANCA Représentée par M.

Il a été convenu ce qui suit, connaissance prise des Conditions Générales de Crédit-Bail jointes à ce document :

I – COMMANDE ET ENGAGEMENT DE PRENDRE A BAIL :

Le Bailleur passe commande au Fournisseur ci-contre des matériels ci-après, choisis directement par le Locataire, et que celui-ci s'engage à prendre à Bail

Description*	NOM DU FOURNISSEUR	Prix HT	TVA	Prix TTC
GRUE MOBILE LIEBHERR LTC 1045- 3.1 SERIE N°056365 ANNEE 2011 SFN°20210023	SOMALEV CRANES ET LOGISTICS	1 905 297,01 MAD	381 059,40 MAD	2 286 356,41 MAD
TOTAL		1 905 297,01 MAD	381 059,40 MAD	2 286 356,41 MAD

II – ADRESSE D'UTILISATION :

III – DUREE IRREVOCABLE : 60 mois

IV – VALEUR RESIDUELLE : 1 % du prix définitif HT de facturation des matériels ci-dessus arrêté : **19 052,97 MAD.**

V – ECHEANCEMENT ET MONTANT DES LOYERS :

Le premier terme de loyer sera exigible le jour du commencement de la location déterminé selon les Conditions Générales du contrat. Les loyers seront payés en **60** termes exprimés en pourcentage du prix définitif HT de vente du matériel suivant détail ci-dessous :

60 terme(s) de 1,887 %, soit sur la base de la proforma : 35 952,00 MAD HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT
 Le montant des frais de dossier sont de : 4 763,24 MAD majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les loyers ainsi que la VR sont assujettis à la TVA, au taux en vigueur.
 Conformément à l'arrêté 392.20 du 21 Février 2020, les frais de publicité de votre contrat sont de 100,00 MAD majorés de la TVA au taux en vigueur.

VI – STIPULATIONS PARTICULIERES

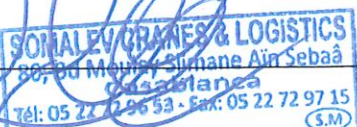
- DELEGATION D'INDEMNITES D'ASSURANCE
- CARTE GRISE BARREE

Billet à Ordre

Fait à Casablanca, le 15/03/2022

LE LOCATAIRE

Signature légalisée précédée de "Lu et Approuvé" + Cachet


SOMALEV CRANES & LOGISTICS
 80, Bd Moulay Slimane Ain Sebaa
 Casablanca
 Tél: 05 22 72 97 15 - Fax: 05 22 72 97 15
 (S.M)

LE BAILLEUR

"Lu et Approuvé"

